Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 11

Artikel: Le cheval et la locomotive
Autor: Clo., L.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188178

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vernement est une démocratie représentative. Les Vaudois sont égaux devant la loi.

La Constitution de 1831 demeura en vigueur jusqu'en février 1845.

Le carême.

L'Eglise romaine est en plein carême. Quelques détails sur ces jours de pénitence et de privations intéresseront peut-être nos lecteurs.

On sait que Jésus-Christ, voulant donner aux Juifs un exemple d'austérité, se retira dans le désert, où il jeûna pendant 40 jours ; et l'on a voulu conclure de ce fait qu'il avait institué lui-même le *carême*. C'est là une erreur, car nous le voyons, dans la suite, s'élever à chaque instant contre ces jeûnes dont l'ostentation le révoltait.

Malgré cela, le christianisme a ses jeûnes d'ordonnance, ses pénitences officielles, le christianisme a le *carême* pendant les 40 jours qui précèdent les fêtes de Pâques.

Le Mardi-Gras termine l'époque des plaisirs et des fêtes du carnaval, tandis que le lendemain de ce jour, le mercredi des *cendres*, commence le carême.

Dans la cérémonie qui ouvre ce temps de pénitence et de mortifications, le célébrant, après avoir béni des *cendres*, s'avance vers les membres du clergé et des fidèles, et, mettant de la cendre sur leur front, il leur dit ces paroles qui furent adressées au premier pécheur : *Souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière.*

Mais on connaît la façon commode avec laquelle on observe généralement en France et ailleurs l'abstinence, qui consiste à jeûner en se gorgeant d'aliments maigres mais succulents, tels que légumes de choix, poissons de toutes sortes, œufs à toutes sauces, sans oublier les grasses sarcelles, les fines poules d'eau ou les canards sauvages, au fumet odorant, qu'une interprétation étrange range au nombre des aliments maigres.

Aussi le nombre de ceux qui observent le carême diminue-t-il tous les jours. Les uns veulent faire pénitence à leur gré et pendant le temps qui leur convient ; les autres croient tout simplement à l'efficacité du repentir par lui-même, sans qu'il soit besoin de tous ces actes extérieurs qui n'en sont que l'expression plus ou moins sincère. On rappelle à ce propos un mot de Fénelon : Le duc de Bourgogne, son élève, surpris par lui à manger une rouelle de veau un jour de carême, rougit et chercha à s'excuser. Son maître ne jugeant pas à propos de lui infliger une punition cette fois, vu son âge, lui dit : « Mangez le veau tout entier, mais soyez juste. »

La tolérance va grandissant. Les fidèles étaient précédemment astreints à faire maigre trois fois par semaine, savoir le mercredi, le vendredi et le samedi, depuis le Mardi-Gras jusqu'à Pâques. Cette année, le mandement de l'archevêque de Paris réduit l'abstinence de la viande à deux jours, et l'on pourra user, le samedi, des aliments ordinaires

Il y a un demi-siècle, on faisait maigre durant les quarante jours sans aucune interruption. Les bouchers fermaient boutique et l'on se contentait de poissons et de légumes. Les œufs étaient admis par simple tolérance.

Si nous remontons plus avant dans l'histoire, nous voyons que les *capitulaires* de Charlemagne punissaient de mort les infractions à la règle. Les armées qui guerroyaient au XIVe siècle observaient rigoureusement le carême.

En France, jusqu'à la Révolution, ceux qui vendaient de la viande clandestinement étaient sévèrement punis. Le transport de la viande n'était autorisé qu'avec un laisser-passer de l'Hôtel-Dieu.

En Pologne, on arrachait tout simplement les dents à ceux qui avaient mangé de la viande en temps prohibé.

Chose curieuse, les républicains de quatre-vingt-treize respectaient aussi cet usage religieux. Le 21 février 1794, la Convention nationale discuta l'institution d'un nouveau carême d'une abstinence générale utile à la Patrie.

Le cheval et la locomotive.

Sous ce titre, nous publions ce charmant apologue, lu dernièrement dans une réunion d'amis par un employé de la Compagnie S.-O.-S.

D'un air mélancolique et d'une voix plaintive,
Le cheval dit un jour à la locomotive :
Pourquoi ne puis-je pas comme toi voyager,
Et parcourir la Suisse ainsi que l'étranger ?
Tu gravis les hauteurs, devant toi tout s'incline ;
Ta vapeur fend les airs de colline en colline ;
Ton guide est le sifflet, ta puissance le feu ;
Et dans tes mains, souvent, notre vie est en jeu.
Tandis que moi, paisible, innocent quadrupède,
Mon sort est malheureux et mon mal sans remède.
Je végète et languis, songeant à mon printemps ;
Heureux encor si j'ai du foin de temps en temps.
Traverser un village, une simple bourgade,
C'est là le seul plaisir que mon maître me garde ;
Mais en retour, il faut, n'importe la raison,
Supporter froid et pluie en mauvaise saison.
Pour me récompenser de mon loyal service,
De ma peau, de ma chair, on fait le sacrifice !...

La machine répond en ces mots au cheval :
L'on apprécie en toi le meilleur animal ;
Tu te plains bien à tort et tu me fais envie ;
Il ne te manque rien pour égayer ta vie :
Suivre tranquillement, de la meilleure humeur,
La volonté d'un maître ou l'ordre d'un seigneur,
N'est-ce pas ce que fait l'homme sur cette terre ?...
Chacun doit ici-bas à la peine se faire.
Je passe aussi parfois un bien cruel moment,
Quand le plus léger choc cause un déraillement.
Car l'aspect d'un blessé fait tressaillir mon âme ;
Mon esprit est troublé, mon visage se pâme.
Est-ce un mourant ? alors, partage ma douleur !
Compatis, camarade, à ce double malheur !...
Je ne suis néanmoins aucunement coupable,
Pas plus que tu n'es dans ta modeste étable.
Jusqu'au déclin des ans, jusqu'au dernier soupir,
Nul ne pourra savoir son sort, son avenir.
On s'élève aujourd'hui, et demain l'on retombe ;
A la peine, à la mort, chacun de nous succombe :
Sachons être content du sort qui nous est fait.
Pour compenser le mal, on doit rendre un bienfait !

L. Clo.